



Notre garantie concept pour les portes patio de notre série Avancia

Conditions

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Du premier propriétaire au deuxième propriétaire, de plus le contrat d'origine doit être disponible afin de nous confirmer l'authenticité de l'achat de porte(s) patio.

Pièces et main-d'oeuvre

L'acheteur original bénéficie d'une garantie pièces et main d'oeuvre pour une période de 12 mois suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et installer, à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire). À la fin de cette période, la main-d'oeuvre n'est plus couverte. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions telles que stipulées dans le présent document. Fenêtres Concept remplacera les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou équivalents.

Quincaillerie

Fenêtres Concept garantit pour une période de 1 an la quincaillerie. Elle se limite aux roulettes, système de roulettes tandem, barrure à un point ou double point, ainsi que de la quincaillerie des poignées.

Moustiquaire

1 an de garantie pour la moustiquaire et sa quincaillerie.

Installation

L'installation du produit devra suivre la norme A-440. Ils se doivent d'être installés à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation faite par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation de Fenêtres Concept.

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous vous devez d'inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

Réclamation sur garantie / appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous, notre «Distributeur autorisé», devrez vous rendre sur les lieux constater les demandes de votre clientèle.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 125 \$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour F.A.B. à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

Exclusions :

La moustiquaire n'est nullement garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Les déchirures sur les coupe-froid ne sont pas garanties.

Fenêtres Concept ne prend pas en charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, ainsi que le retrait et la réinstallation des produits.

Consultez la garantie complète au

www.groupe-concept.com/fr/garantie-porte-patio.php

- 1 an pièces et main-d'oeuvre
- 20 ans sur PVC blanc
- 10 ans sur peinture pour PVC et aluminium
- 15 ans sur unité scellée (thermos)
- 10 ans sur unité scellée (thermos) avec stores intégrés
- 1 an sur la moustiquaire et sa quincaillerie

Le PVC blanc

Garantie pour une période de 20 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner le cloquage, l'écaillage, le fendillement ou la corrosion et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normaux.

Exclusion

Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. La garantie ne couvre pas la formation de givre sur les composantes de PVC causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure.

Le PVC peinturé par le fournisseur

Le fournisseur garantit sa technologie Royal Bond/Spectra Coat pour une période de 10 ans tout comme le PVC blanc.

L'aluminium peinturé

Garantie pour une période de 10 ans, des volets et des cadres.

Unités scellées de verre (thermos)

Garantie pour une période de 15 ans contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou de l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre. Garantie pour une période de 10 ans pour verres thermos avec stores intégrés. La garantie débutera à la date de livraison chez notre distributeur contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou de l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre.

Si une unité scellée est défectueuse à l'intérieur de la garantie de 15 ans, le travail de remplacement devra être effectué par un technicien de Fenêtres Concept (ou autorisé par Fenêtres Concept), et la période de garantie de cette unité remplacée se terminera à la date anniversaire de la 15e année de la porte patio d'origine.

Bris spontané du verre (bris thermique)

Aucune garantie

Les accessoires tels que roulettes, barrures, poignées ainsi que le fonctionnement de la moustiquaire

Garantie pour une période de un an, sans main-d'œuvre.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le PVC. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

CONCEVOIR
ET FABRIQUER
DES OUVERTURES
SUR LE MONDE

www.fenetresconcept.com



© Tous droits réservés. Groupe Concept inc.
Avril 2018